

LES RECETTES DE DETTE ET DE PRESTATION

DÉFINITION

Les recettes de dette et de prestation sont en quelque sorte les ressources propres de la commune, c'est-à-dire les ressources générées par les prestations d'activités ou le patrimoine communal.

- > Les **recettes de dette** sont des produits financiers récurrents perçus par les communes. Elles se composent principalement:
 - des *intérêts* ou revenus perçus sur les capitaux placés (comptes de placement, titres de la dette publique, sicavs)
 - des *dividendes* qui proviennent principalement des intercommunales d'énergie)
 - du *remboursement par des tiers* (CPAS, fabriques d'église, zone de police...) de *charges d'emprunts* relatives aux prêts initialement contractés par la commune pour ces tiers
- > Les **recettes de prestation** sont des recettes récurrentes provenant:
 - des *biens communaux* (loyers, coupes de bois, location de matériel, droits d'entrée dans des infrastructures sportives ou culturelles...)
 - des *services rendus* (recherches dans les registres de population, raccordements aux égouts, interventions de parents dans le transport scolaire ou les frais de garde...)
 - des produits de concession du domaine public (par ex. droit de voirie pour le réseau de distribution d'énergie...)

QUELQUES CHIFFRES

- > Les recettes de dette s'élevaient en 2018 à 32,3 EUR par habitant et représentent 2,2% des sources de financement des communes.
- > Consécutivement à la libéralisation du marché de l'énergie et aux effets de la crise financière, les communes voient l'importance relative de leurs recettes de dette chuter de trois quarts entre 2000 et 2018.
- > Les **recettes de prestation** se montent en 2018 à 106 EUR par habitant et constituent 7% des recettes communales. Dans les communes de moins de 10.000 habitants, elles atteignent une part relative de près 12%, suite à l'importance des produits de coupe de bois dans les petites communes forestières.
- > À l'inverse des produits financiers, les recettes de prestation ont enregistré une progression soutenue au cours de ces 20 dernières années (notamment en raison du produit de concession du domaine public instauré en compensation de la perte des dividendes du secteur de l'énergie, mais aussi de la revalorisation des loyers et de divers droits d'entrée). Leur importance relative dans l'ensemble des moyens communaux a ainsi progressé de 60%. Cette progression n'est pas étrangère à la possibilité des communes de budgétiser en recettes de prestation un «Crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice». Ce crédit de recettes est prévu pour faire face aux fluctuations de dépenses qui apparaissent nécessairement lors de l'exercice et par nature difficilement prévisibles à l'avance.

Évolution des recettes de dette et de prestation - Budgets 2000 à 2018 (en % des recettes ordinaires)

